

CONVENTION INTERAMÉRICAINNE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Tenue à Rio de Janeiro, Etats-Unis du Brésil, le 27 septembre 1945, avec la participation des gouvernements des Etats ci-dessous :

Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Guatémala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay, Vénézuéla.

Etaient aussi présents les Représentants des Bahamas et de Terre-Neuve et un Observateur pour les Colonies Britanniques dans les Antilles.

Les gouvernements ci-dessus mentionnés reconnaissant les avantages de la coopération et de l'entente mutuelle qui résultent de l'échange d'opinions relatives aux télécommunications, ont désigné les plénipotentiaires ci-dessous, réunis à Rio de Janeiro, Etats-Unis du Brésil, qui de commun accord, et sous réserve de ratification, ont célébré la convention suivante, d'accord avec les stipulations de la Convention Internationale de Télécommunications (Madrid, 1932).

CHAPITRE I

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'UNION INTERAMÉRICAINNE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

ARTICLE 1

Constitution de l'Union

Les gouvernements de la région Américaine qui font partie de la présente Convention, constituent l'Union Interaméricaine de Télécommunications.

ARTICLE 2

Délimitation de la région américaine pour les télécommunications

Pour les télécommunications, la région américaine sera considérée comme délimitée de la façon suivante :

1. Du pôle Nord, environ par le 169° de longitude Ouest, jusqu'au 65° 30' de latitude Nord, c'est-à-dire la limite internationale du détroit de Behring.
2. De ce point, par la ligne de grand cercle, en direction Sud-Ouest, jusqu'à un point situé sur le 50° de latitude Nord et le 165° de longitude Est.
3. De ce point, par une ligne de grand cercle en direction Sud-Est, jusqu'à un point situé sur le 10° de latitude Nord et le 120° de longitude Ouest.
4. De ce point, directement vers le Sud, sur le 120° de longitude Ouest, jusqu'au pôle Sud.
5. Du pôle Sud, en direction Nord sur le 20° longitude Ouest, jusqu'au point d'intersection avec le parallèle 10° de latitude Sud.
6. De ce point, par la ligne de grand cercle, en direction Nord-Est jusqu'à un point situé sur le 40° de latitude Nord et le 50° de longitude Ouest.
7. De ce point, par la ligne de grand cercle, en direction Nord-Est jusqu'au point situé sur le parallèle 72° de latitude Nord et le 10° de longitude Ouest.
8. De ce point, directement vers le Nord, par le méridien 10° de longitude Ouest, jusqu'au pôle Nord.